ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité



FICHE INTENDANCE
Année scolaire
2025-2026

Madame. Monsieur, vous trouverez ci-après quelques informations pour l'année scolaire à venir.

Collège Léonard de Vinci

Manuels scolaires

Les manuels scolaires sont prêtés par le collège à la rentrée. Ils doivent obligatoirement être rendus à la fin de l'année scolaire ou lorsqu'un élève quitte le collège en cours d'année. Tout livre ou manuel perdu ou détérioré fera l'objet d'une facturation.

Accès au service de restauration

En fonction de l'emploi du temps, le régime de votre enfant sera soit externe, soit demi-pensionnaire 4 jours.
Le choix se fait au moment de l'inscription/réinscription. Ce choix est modifiable dans les 15 jours qui suivent la date de rentrée. **Si en cours d'année, vous désirez que votre enfant change de régime, vous en ferez la demande par écrit à M. le principal du collège, au plus tard avant fin décembre pour un changement de régime au 2° trimestre, ou au plus tard avant fin mars pour un changement de régime au 3° trimestre.**

Pour des raisons **exceptionnelles**, les élèves externes ont la possibilité de prendre leur repas au collège. Ils devront acheter **à l'avance** un ticket repas au service intendance (tarif : 4,66 €).

Bourses de collège : nouvelle procédure

Les demandes de bourses de collège se font en complétant la rubrique **« Etude automatique du droit à bourse »** sur le dossier d'inscription pour les nouveaux élèves et sur les **Téléservices** pour les réinscriptions.

Aide du fonds social

En cas de difficultés financières, les familles peuvent bénéficier, sous conditions de ressources, de l'aide du fonds social géré par le collège. Pour cela, la famille doit retirer un dossier au **secrétariat d'Intendance**. La commission du fonds social siège 1 fois par trimestre au sein de l'établissement et délibère sur le montant de l'aide éventuellement accordée.

Remises d'ordre

Lorsqu'un élève quitte l'établissement ou en est momentanément absent pendant l'année scolaire, il peut obtenir une remise sur le montant des frais scolaires (facture de cantine) dite « remise d'ordre ».
Elle est accordée **de plein droit** à la famille pour fermeture du service de restauration, renvoi d'un élève par mesure disciplinaire si la durée d'exclusion est supérieure à 4 jours consécutifs, participation à un voyage, stage en entreprise.
Elle est accordée **sous conditions** par le chef d'établissement, sur demande écrite des parents accompagnée des pièces justificatives lorsque l'élève change d'établissement, de catégorie en cours d'année scolaire, pratique un jeune prolongé aux usages d'un culte, est absent pour des raisons majeures constatées.
Elle est accordée **pour raisons médicales** lorsque la durée de l'absence est égale ou supérieure à 4 jours de restauration consécutifs ou plus. La famille présente doit transmettre un certificat médical au secrétariat d'intendance.

Paiement des frais de demi-pension

Vous pouvez payer la facture de cantine soit :

- Par chèque, espèces, virement bancaire ou Téléservices à réception de la facture trimestrielle

OU

- Par **prélèvement automatique** (2 prélèvements par trimestre) : remplir **OBLIGATOIREMENT** le verso du présent document. Cette modalité conseillée permet notamment de ne pas recevoir de relances et de régler le montant de la facture en 2 mensualités.

POUR INFORMATION : la facture du trimestre de septembre à décembre 2025 s'élèvera à 208,45€. Le prélèvement automatique permet donc de payer en 2 fois. Merci de tenir compte de cette information avant de faire votre choix.

Tourner la page SVP

Demande de PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

1er cas	2ème cas
Vous étiez déjà en prélèvement automatique pendant l'année scolaire 2024-2025	**Vous n'étiez PAS en prélèvement automatique en 2024-2025 et vous voulez le mettre en place**
VOUS N'AVEZ RIEN à FAIRE **Le prélèvement est reconduit sur le même compte bancaire** **Vous avez aussi la possibilité d'arrêter ce prélèvement en contactant le service d'Intendance du collège ou bien de signaler un changement de compte bancaire**	**Vous devez remplir le cadre ci-dessous et fournir IMPERATIVEMENT un RIB**

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Type de contrat : créance demi-pension et voyage scolaire

Nom et prénom de l'élève : ……..

Nom et prénom du titulaire du compte :……..……..

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Agent Comptable du Lycée Sud Médoc – Le Taillan. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.

SI NOUVELLE DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Fournir **obligatoirement** un RIB

et le COLLER à cet endroit

(PAS D'AGRAFES !)

Date :…….. **Signature du titulaire du compte :**